

# ENSEMBLE

## DOSSIER DE PRESSE / DOSSIER DE PRESSE /

### Conférence de presse Journée nationale d'action des communes de France le 19 septembre prochain

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015

- **Communiqué : Journée nationale d'action : le 19 septembre, faisons cause commune !**
- **Fiche N°1 : La baisse des dotations et ses conséquences en chiffres clés**
- **Fiche N°2 : Explosion du nombre de normes et aggravations de leur coût**
- **Fiche N°3 : Journée nationale d'action - Les modalités d'organisation de la journée**
- **Le kit de mobilisation**
  - L'affiche de la campagne
  - Le manifeste / Préserver le quotidien des Français, l'Appel du 19 septembre pour les communes de France
  - Le clip vidéo « Une journée sans services publics locaux ? »
- **Fiche N°4 : Journée nationale d'action - Les premières initiatives locales**





## / COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

### Journée nationale d'action : l'AMF appelle les citoyens à se mobiliser le 19 septembre prochain

L'État a décidé, d'ici à 2017, de réduire de 30% les dotations accordées jusque-là aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Aujourd'hui, le rôle essentiel des communes et de leurs communautés à assurer, au quotidien, les services de proximité pour les 66 millions de Français, est menacé et l'activité économique des territoires est également fragilisée.

Aussi, le samedi 19 septembre, de 10 heures à 12 heures, l'AMF invite tous les maires de métropole et d'outre-mer à organiser, avec leur équipe municipale, une rencontre avec la population en mairie ou dans tout autre lieu qui semblerait pertinent. Toutes les initiatives pour informer les citoyens des enjeux en cause sont utiles.

En effet, cette baisse massive, et sans précédent, qui concerne chaque commune et intercommunalité, détériorerait les ressources de nos collectivités déjà fortement impactées par de précédentes mesures financières défavorables, comme la suppression de la taxe professionnelle. 17 375 communes et intercommunalités ont déjà délibéré pour apporter leur soutien au combat mené par l'AMF.

L'AMF ne conteste pas la nécessité de réduire la dette publique. Mais seuls 9,5% de la dette est imputable aux collectivités. Et à l'intérieur de ces 9,5% seuls 4% sont de la responsabilité des communes et intercommunalités, alors que l'effort qui leur est demandé atteint 25%. Cette situation est vécue comme une injustice et une erreur économique.

Pour réaffirmer l'attachement à la commune, premier et incontournable échelon de proximité, l'AMF propose par ailleurs aux Français de signer « **l'Appel du 19 septembre pour les communes de France** » en accès direct sur le site internet de l'AMF et qu'il ne faut pas hésiter à relayer largement. Plus le nombre de signatures sera important, plus le mouvement marquera les esprits.

Le 19 septembre, tous les Français doivent faire « **cause commune** » : c'est leur vie quotidienne, c'est la qualité du vivre ensemble et l'avenir d'un patrimoine républicain qui sont en jeu.

Dans le même temps, fidèle à sa tradition républicaine, l'AMF continuera à dialoguer avec l'État pour défendre les valeurs qui nous rassemblent. Dans ce contexte, notre 98<sup>e</sup> congrès constituera le point d'orgue de cette campagne de mobilisation.

**Signez** l'Appel du 19 septembre pour les communes de France sur [www.change.org](http://www.change.org)  
Plus d'informations sur [www.jaimemacommune.com](http://www.jaimemacommune.com) et [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)  
**#jaimemacommune**

**Contacts presse** : Marie-Hélène Galin, 01 44 18 13 59/ Thomas Oberlé, 01 44 18 51 91



## FICHE N°1 : LA BAISSÉ DES DOTATIONS ET SES CONSÉQUENCES EN CHIFFRES CLÉS

### I. Des réductions drastiques qui ne concernent que les collectivités locales

Dans le cadre de la réduction du déficit public, le gouvernement a prévu 21 milliards (Md€) d'économies pour 2015, répartis de la façon suivante :

- 7,7 Md€ pour l'État
- **3,7 Md€ pour les collectivités locales**
- 3,2 Md€ pour l'assurance maladie
- 6,4 Md€ pour les autres administrations sociales

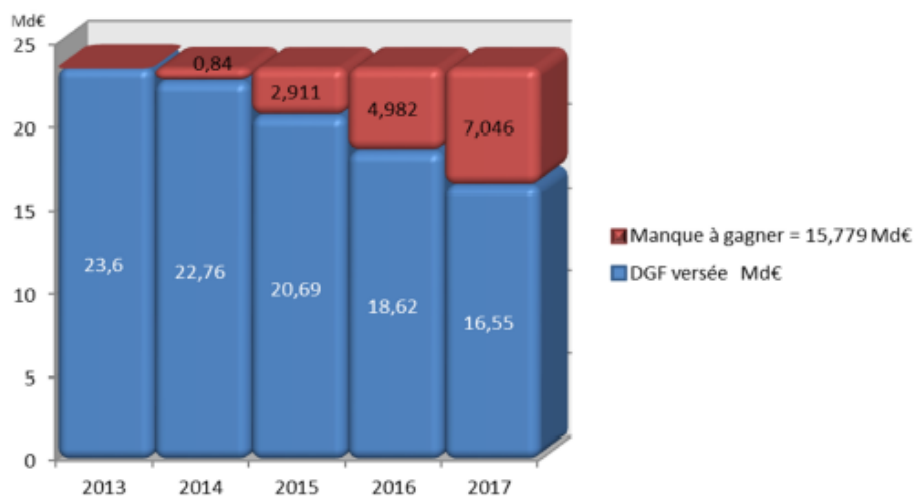
Dans la plupart des cas, il n'y a pas de réduction de recettes mais juste une moindre croissance : ce ne sont pas des économies mais une moindre augmentation des dépenses dont le volume augmente par rapport à 2014, mais moins vite. Les économies annoncées par le gouvernement se calculent désormais par une différence entre la croissance tendancielle et un objectif d'évolution contraint.

**La seule réduction nette, en volume, concerne les collectivités locales pour un montant de 3,67 milliards, dont 2 Md€ pour le seul bloc communal qui contribuera ainsi à 56,4% de l'effort total en 2015 !**

Sur la **période 2014-2017**, la baisse cumulée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal constituera au total un prélèvement sur recettes de **15,8 milliards d'euros, soit 56,4% des 28 milliards.**

**Le bloc communal subit ainsi l'essentiel du prélèvement alors qu'il réalise plus de 63% des investissements publics locaux avec seulement 4,1% de la dette nationale.**

Baisse des dotations du bloc communal



## II. Les conséquences de la baisse des dotations

### 1. Une baisse des investissements publics estimée à 30% entre 2014 et 2017 et un risque réel pour l'emploi

**15,8 milliards de prélèvement sur recettes, c'est une année de recettes réelles d'investissements.** C'est une charge trop importante et inatteignable ! L'ajustement se fera d'abord par la baisse, voire l'arrêt de la commande publique qui est une dépense immédiatement compressible.

**Un risque systémique pèse sur l'investissement** et sur l'économie du pays. **L'investissement public est principalement porté par les collectivités locales qui en réalisent 70 %.** Il est aujourd'hui gravement menacé par la réduction drastique des dotations versées par l'État (28 milliards d'€ de baisse cumulée d'ici à 2017) avec, pour conséquence immédiate, un risque de disparition d'une partie importante du tissu des PME et, en particulier, du secteur des travaux publics.

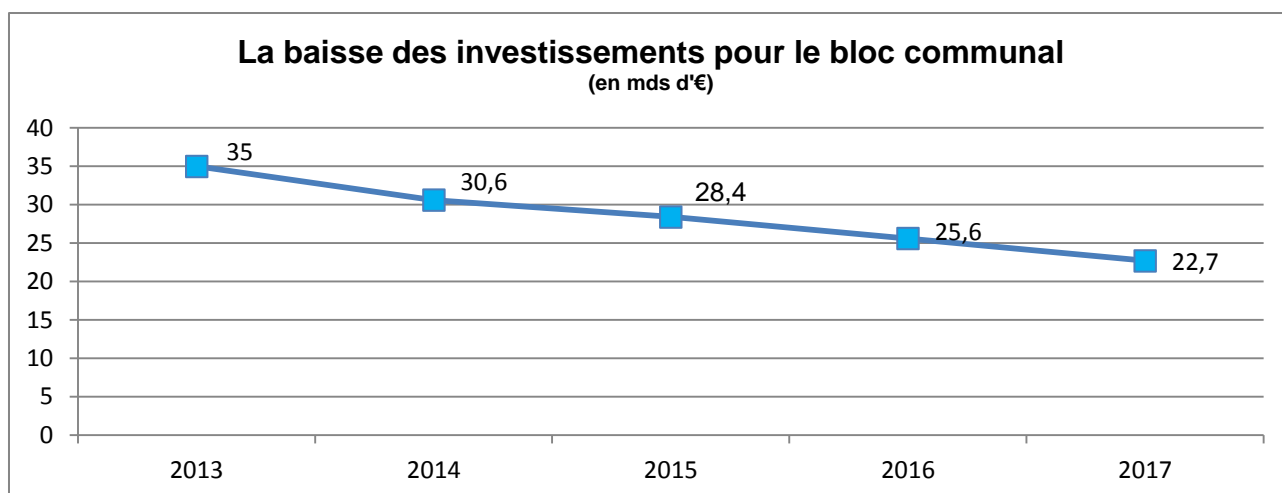
Par ailleurs, **le bloc communal est le premier maître d'ouvrage du territoire** avec plus de 63% des investissements publics locaux à lui seul.

La réduction des dotations de l'État risque d'avoir un effet domino sur l'économie nationale et la question de pose de savoir si la réduction aussi drastique des dotations de l'État ne finira pas par coûter plus cher au pays en termes de baisse de la croissance et d'augmentation du chômage.

Or, une baisse de 10 % des dépenses d'équipement des collectivités équivaut à 0,2 point de croissance en moins.

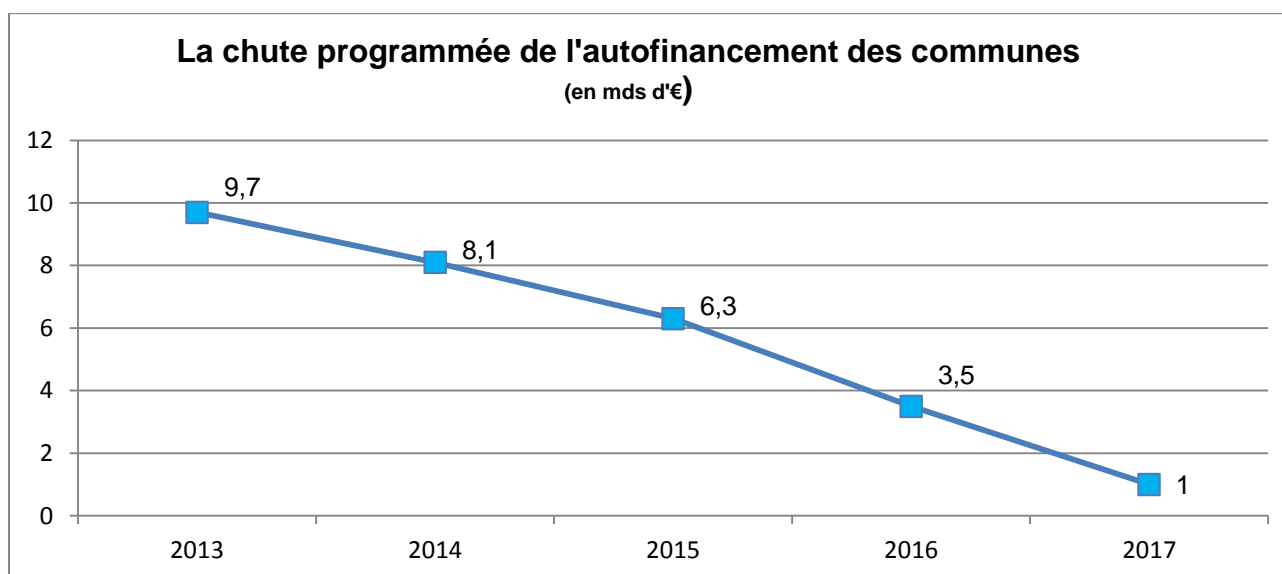
**Par exemple, en 2014, 8 000 emplois ont été détruits dans le secteur des travaux publics** (sur un total de 270 000 répartis sur tout le territoire), en raison de la chute de la commande publique locale (30 % de commandes en moins), dans une année marquée par la fin du mandat municipal, le début de la baisse des dotations de l'État, l'alourdissement des charges et des normes. **D'ici 2017, c'est 60 000 emplois menacés, uniquement dans ce secteur.**

Par ailleurs, l'analyse conjointe de l'AMF et de la Banque Postale (*Étude sur les finances des communes et des intercommunalités – Bilan et projections 2015-2017 - Novembre 2014*) fondée sur les seuls taux d'évolution des dépenses et des recettes tels que souhaités par la loi de programmation des Finances publiques conclue à l'effondrement de l'investissement. Même si les collectivités appliquaient dès aujourd'hui ces taux d'évolutions de dépenses et de recettes tels que souhaités par la loi, leur autofinancement s'effondre quand même. Ainsi, les investissements enregistreraient une baisse de 30% de 2013 à 2017.



## 2. Baisse de l'autofinancement net

D'ici la fin de l'année, 1 500 à 3 000 communes seront placées sous tutelle, avec – comme nous venons de le voir- un impact terrible pour l'investissement public local et la menace de voir disparaître des milliers d'emplois.



## 3. Des impacts sur les services à la population et sur le tissu économique

À travers leurs interventions, les collectivités et en particulier celles du bloc communal agissent pour faciliter la vie quotidienne de leurs habitants :

- organisation des transports publics, offre de moyens de déplacements alternatifs et entretien des voiries,
- construction et gestion des crèches, des écoles, des maisons de retraite, mise en place de maisons de santé,
- participation à l'effort de logement dans le secteur privé et social,
- offre culturelle et sportive,
- interventions des CCAS auprès des publics fragilisés,
- offre d'outils dématérialisés pour un nombre croissant de démarches administratives, participation au développement des réseaux numériques,

- agences postales communales,
- gestion des déchets...

**Les interventions des collectivités accompagnent également les entreprises dans les territoires** : les services publics facilitant l'accueil des salariés, l'aménagement de l'espace, les dispositifs d'allègements fiscaux..., sont autant d'outils contribuant à favoriser l'accueil d'entreprises et de commerces et, par conséquent, à soutenir l'emploi.

**En 2013, le montant des dépenses des communes et des EPCI en faveur du tissu économique s'élève à plus de 68 Md€ :**

- près de 27 Md€ pour l'aménagement, les services urbains et l'environnement,
- plus de 17 Md€ pour la culture, le sport, la jeunesse,
- plus de 10,6 Md€ pour l'enseignement et la formation,
- plus de 3,9 Md€ d'interventions sociales et de santé,
- plus de 4,2 Md€ d'actions en faveur des familles,
- plus de 1,6 Md€ d'action en faveur du logement,
- près de 3 Md€ d'actions économiques<sup>1</sup>.

Les collectivités du bloc communal, par leur proximité du terrain, ont un rôle majeur de cohésion sociale et de soutien à la croissance économique.

La baisse conduira inévitablement les collectivités à diminuer le niveau des services publics aux habitants. La baisse des ressources impactera aussi les aides des communes au tissu économique : aides directes et indirectes risquent d'être réduites.

**Parmi les aides directes, le bloc communal risque de devoir réduire :**

- les montants des subventions, prêts, avances : participation des communes aux primes de création d'entreprise, primes à l'emploi, etc... accordées par la région ;
- sous certaines conditions, les communes peuvent également accorder des subventions à des associations, ce qui peut générer de l'activité économique ;
- les garanties d'emprunts accordées,
- le soutien apporté au développement des pépinières d'entreprises, aux commerces de proximité via le FISAC2, etc...
- les aides liés à la sauvegarde et au maintien du dernier commerce ou service en milieu rural (FISAC et ZRR)

**Et parmi les aides indirectes :**

- mise à disposition de locaux, de terrains pour les entreprises,
- création de ZAC,
- accès au marché du travail : dans le choix de leur implantation, les entreprises regardent aussi les services mis à disposition de leurs salariés (crèches, écoles, transports, commerces de proximité). Les communes et EPCI garantissent ainsi l'accès de tous au marché du travail. Alors que les collectivités du bloc communal, par leur proximité du terrain, ont un rôle majeur de cohésion sociale et de soutien à la croissance économique, la diminution des ressources affectera inévitablement les territoires.

---

<sup>1</sup> Ces différents montants, issus du rapport de l'Observatoire des finances locales (juillet 2015), ne tiennent pas compte des communes de moins de 3 500 habitants ni des communautés de communes de moins de 10 000 habitants. Le volume total des interventions de l'ensemble du bloc communal est donc en réalité supérieur.



## En résumé :

**- 3,67**  
milliards  
d'euros

c'est la baisse globale des dotations aux collectivités locales en 2015 (soit une baisse de 8,8% en 2015 et près de 12% depuis 2014 !)

**56,4%**  
de cette  
baisse

**a concerné les communes  
et les intercommunalités  
(soit 2,076 milliards d'euros)**

**Et, dans le même temps, l'État impose  
de nouvelles dépenses aux communes !!!**

**1**  
milliard  
d'euro

Par exemple, plus d'**1 milliard d'euro** doit **être dépensé par les communes** pour les activités des enfants, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires (compensés seulement à hauteur de 400 millions d'euros par l'État).

D'où cette équation implacable : **Dotations en baisse + nouvelles dépenses imposées = asphyxie programmée des communes de France = moins de services à la population**



## FICHE N°2

### EXPLOSION DU NOMBRE DE NORMES ET AGGRAVATION DE LEUR COÛT

Dans ce contexte de réduction des dotations, de nouvelles charges pèsent sur le bloc communal. L'AMF dénonce ainsi l'explosion du nombre de normes qui pèsent sur les budgets communaux et intercommunaux.

Selon le Conseil national d'études des normes (CNEN) dans son rapport de juillet dernier, **le coût brut global des 303 textes soumis à l'avis de la CCEN et du CNEN s'élève à 1,4Md€ en année pleine pour les collectivités territoriales et leurs établissements.**

#### **Les projets les plus coûteux sont les suivants :**

- 50 M€ au titre des dispositions relatives aux cotisations d'allocations familiales et d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale ;
- 75,8 M€ au titre des dispositions relatives à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- 90 M€ au titre des zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2014-2020 ;
- 245 M€ au titre des dispositions relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- 466 M€ au titre des dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite ;
- 420 M€ au titre des dispositions relatives à la revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active.

## **MAIRE** *info*

### **Normes : le CNEN dénonce l'explosion du nombre de textes à examiner en urgence**

Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) vient de rendre public son rapport d'activité pour l'année 2014. Il s'agit du premier rapport pour le CNEN, ce dernier ayant en effet pris la place début juillet 2014 de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN). La nouvelle instance a vu son rôle et ses missions renforcées, comme le rappelle son président, Alain Lambert, en préambule du rapport. Instance indépendante du CFL, contrairement à la CCEN qui en constituait une formation particulière, le CNEN a des compétences plus importantes sur le flux des normes avec une possibilité d'autosaisine mais surtout des compétences élargies au stock des normes réglementaires en vigueur applicables aux collectivités.

En 2014, les textes soumis à la CCEN, puis au CNEN, ont été plus nombreux qu'en 2013 : 303 contre 219. 117 ont été examinés par la CCEN et 186 par le CNEN. En plus de voir le nombre de textes qui leur étaient soumis augmenter, la commission et le conseil ont vu aussi exploser le nombre de demandes de saisines en urgence. En six mois, la CCEN a dû ainsi examiner 31 projets de texte en urgence, dont 25 en extrême urgence. Dans ce dernier cas, l'avis est à rendre dans les 72 heures. Ces saisines en urgence ont représenté 26,5 % des textes examinés par la commission, soit trois fois plus que pendant les six premiers mois de l'année 2013 (7,9 % des saisines).

Le CNEN n'a pas été mieux loti, ses membres ayant été saisis en urgence de 38 projets de texte, dont 28 en extrême urgence, soit 20,4 % des textes examinés au total, en augmentation également par rapport à la même période de 2013 (12,5 % des saisines). Cette multiplication de textes présentés en urgence ou en extrême urgence est à l'origine de certains avis négatifs rendus par le CNEN, ses membres estimant ce type de saisines « *fortement préjudiciable* » car elles les « *contraignent à rendre un avis de pure forme sans qu'il soit possible d'opérer une analyse de qualité* ». Ce nombre excessif de saisines en urgence a même provoqué « *la très vive protestation émise unanimement par le comité exécutif de l'AMF* » lors d'une séance supplémentaire en octobre 2014 au cours de laquelle les élus ont voté systématiquement contre les textes présentés par protestation, souligne le rapport (lire *Maire info* du 10 octobre 2014).

« *Les textes n'ont pas forcément des conséquences négatives sur tout*, explique à *Maire info* Nathalie Le Yondre, maire d'Audenge, en Gironde, et représentante de l'AMF au CNEN. *On souhaiterait donner un meilleur avis avec des recommandations pour améliorer certains points mais les élus sont quelquefois amenés à rendre des avis plus radicaux pour se faire entendre* ». Pour elle, il y a un réel intérêt à ce que les élus locaux siègent au CNEN : « *Les élus apportent leur vision globale des choses face aux représentants des ministères qui ont une vision plus pointue mais plus parcellaire. Il est possible de faire bouger les lignes* ». La vigilance des élus porte aussi évidemment sur les conséquences budgétaires des normes. En 2014, c'est du ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité que sont sortis les textes les plus générateurs de coûts pour les collectivités : plus de 724 millions d'euros pour 43 textes, dont 711 millions découlant des seuls textes relatifs à l'accessibilité. Au total, le coût brut total des 303 textes soumis à examen s'élève à 1,4 milliard d'euros pour les collectivités et leurs établissements. En parallèle, ces textes ont généré 633 millions d'économies (cession de foncier public pour construire du logement social, par exemple) et 204,6 millions d'euros de recettes dites « *potentielles* » (fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires notamment).

Mais les élus ne sont pas forcément d'accord avec le mode de calcul proposé par le gouvernement. Dans un courrier adressé mi-juillet à Clotilde Valter, la nouvelle secrétaire d'État chargée de la Réforme de l'État et de la Simplification, le président de l'AMF, François Baroin, rappelle « *l'attachement* » des maires « *à ce que la distinction soit faite entre le coût des normes sans les recettes éventuellement mobilisables par les collectivités et le coût des normes déduction faite de véritables recettes affectées ou transférées* ». « *Il n'est pas possible que les communes et EPCI assument l'impopularité fiscale due à des transferts de recettes fiscales censées compenser des charges nouvelles que nous n'avons pas demandées* », poursuit le président de l'AMF, citant l'exemple de la compétence Gemapi.

En 2014, le coût des normes n'a pas été négatif pour les collectivités. Reste à savoir s'il le sera en 2015 comme s'y est engagé le 9 octobre dernier le Premier ministre dans une circulaire, annonçant la règle du « *1 pour 1* » en la matière (lire *Maire info* du 10 octobre 2014). Le rapport d'activité du CNEN montre que, pour les six premiers mois de cette année, le coût reste positif pour les collectivités.

Christine Nemarq

## FICHE N°3 : JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA JOURNÉE

L'AMF a décidé d'engager une Journée nationale d'action (JNA) le samedi 19 septembre dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'Outre-mer afin de sensibiliser les citoyens sur les conséquences de la baisse des dotations et de la réforme territoriale et recueillir leur adhésion. Cette journée nationale d'action aura lieu symboliquement lors de la Journée du patrimoine dont la commune est une richesse irremplaçable.

### I. Un concept

L'AMF invite les maires ainsi que les élus de leur commune à rencontrer leurs habitants ce jour-là de 10h à 12h, à l'occasion d'un rassemblement spécifique dans leur mairie, devant leur mairie ou tout autre lieu qui semblerait plus adapté ou approprié. Les associations départementales des maires participent activement en organisant de nombreuses actions sur le terrain.

Cette action recueille également le soutien de la part des habitants, notamment à travers "**L'Appel du 19 septembre pour les communes de France**" que les citoyens sont invités à signer sur le site <http://www.change.org/>, ou sur des registres dans les bâtiments municipaux depuis le 24 août. La page dédiée <http://www.jaimemacommune.com/> est opérationnelle depuis le 24 août.

### II. Un kit de communication

L'AMF a mis en ligne depuis le 24 août une série d'outils de communication et d'information. Ce kit, composé d'un manifeste, d'une affiche, d'un flyer, d'une bannière, d'un clip et d'éléments d'informations a été adressé par voie électronique à tous les maires et présidents d'intercommunalité de France ainsi qu'aux associations départementales.

### III. De grands rendez-vous médiatiques et une campagne active sur les réseaux sociaux

L'AMF organisera par ailleurs une série de grands rendez-vous médiatiques à partir du 9 septembre afin de présenter les enjeux de cette Journée. Elle présente un clip sur les conséquences de la baisse des dotations sur le quotidien des habitants (film d'animation) qui devrait avoir un effet viral sur les réseaux sociaux et auprès des médias.

Un dispositif spécial est mis en place à l'AMF pour recenser et relayer (surtout sur les réseaux sociaux) les actions menées sur le terrain. L'AMF a créé un hashtag dédié (#jaimemacommune) sur Twitter ainsi qu'une page Facebook. Une page d'accueil événementielle est dédiée à la JNA sur le site Internet de l'AMF.

Par ailleurs, plusieurs associations départementales de maires ont manifesté le souhait, en complément des actions communales, d'organiser des manifestations massives d'élus ce jour-là afin d'amplifier la démarche.

# COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER

BAISSE DE L'INVESTISSEMENT  
ET RÉDUCTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX



**FAISONS CAUSE COMMUNE LE 19 SEPTEMBRE**

TOUS LES CITOYENS SONT APPELÉS À RENCONTRER LEURS ÉLUS LOCAUX PARTOUT EN FRANCE ET À SIGNER  
"L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE" SUR [CHANGE.ORG](http://CHANGE.ORG)

PLUS D'INFORMATION SUR [WWW.AMF.ASSO.FR](http://WWW.AMF.ASSO.FR)  
SIGNEZ NOTRE APPEL SUR [WWW.CHANGE.ORG/LAPPELDU19SEPTEMBRE](http://WWW.CHANGE.ORG/LAPPELDU19SEPTEMBRE)  
SUIVEZ-NOUS SUR [#JAIMEMACOMMUNE](https://twitter.com/JAIMEMACOMMUNE)





# PRÉSERVER LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

## L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE

**REDUCTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?**

**BAISSE DE L'INVESTISSEMENT ?**

**HAUSSE DES IMPÔTS LOCAUX ?**

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions, y compris les plus vitales. Les communes et leurs intercommunalités font d'ores et déjà des efforts de gestion mais quelle institution, même très bien gérée, pourrait supporter une telle baisse ? La vie quotidienne de 66 millions de Français, largement liée aux actions des communes, peut-elle être considérée comme une simple variable d'ajustement comptable ?

**NOUS DEVONS AGIR  
DÈS MAINTENANT**

**Le risque est présent  
et il concerne chaque habitant  
de chaque commune de France  
sans exception.**

Si rien n'est fait, les communes et intercommunalités se verront lourdement imposer trois options :

La première :

**Réduire fortement les « services du quotidien » proposés aux citoyens ?** Logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets... Les habitants ne peuvent être privés des services essentiels qui assurent le cadre de vie et fondent le lien social, le vivre ensemble !

La deuxième :

**Renoncer aux investissements préparant l'avenir ?**

Travaux d'infrastructures, aménagements pour accueillir les entreprises créatrices d'emploi... L'attractivité du pays et l'activité économique en souffriraient sans délai et très directement.

La troisième :

**Augmenter les impôts locaux ou les tarifs des services proposés ?**

Ce serait financièrement intenable pour beaucoup de Français.

**Notre réponse est claire :  
C'EST NON !**

Aussi, nous appelons toutes celles et tous ceux qui veulent que leur commune vive et que leur vie quotidienne s'améliore, à se mobiliser le samedi 19 septembre, dans toutes les communes de France. Nous invitons les citoyens de notre pays à rencontrer les élus locaux et signer "L'Appel du 19 septembre pour les communes de France", sur les cahiers prévus en mairie ou sur le site :

[www.change.org](http://www.change.org)

Pour le Bureau de l'AMF :

**François Baurin**, Président

**André Laignel**, Premier vice-président délégué

**Philippe Laurent**, Secrétaire général

**Michel Vergnès**, Trésorier général

**Marie Hélière Amiable**

**Annie Guillemot**

**André Rossinot**

**Martial Sadiër**



**LE 19 SEPTEMBRE 2015,  
FAISONS CAUSE COMMUNE !**







## FICHE N°4 : JOURNÉE NATIONALE D'ACTION EXEMPLES D'INITIATIVES LOCALES LE 19 SEPTEMBRE 2015

De nombreux élus ont prévu de rencontrer les citoyens à l'occasion de cette journée. Au-delà de ces initiatives locales, 60 associations départementales de maires ont également prévu des actions plus larges.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE	NOMBRE DE COMMUNES	ACTIONS PRÉVUES LE 19 SEPTEMBRE	CONTACT
AISNE - 02	816	Rassemblement des maires devant la Préfecture de Laon le 19 septembre à 11 heures.	0323246003 contactmaires02@wanadoo.fr
ALPES DE HAUTE PROVENCE - 04	200	Manifestation devant la Préfecture de tous les élus le 19 septembre en matinée. Délégation reçue par le Préfet avec remise d'une motion.	0492610037 assomaires04@wanadoo.fr
HAUTES ALPES - 05	172	Lettre envoyée à tous les élus le 24/08 en leur donnant rdv le 19/09 à Gap pour un défilé à la rencontre des citoyens avec demande d'audience au préfet.	0492435081 contact@maire05.com
ALPES MARITIMES - 06	163	Mail envoyé à tous les maires pour la journée du 19 septembre par PAD ainsi que par les réseaux sociaux.	0489042270 contact@maireinfo06.fr
ARDÈCHE - 07	339	Campagne pour que toutes les communes délibèrent sur la motion de soutien de l'AMF Sensibilisation des administrés par documents pédagogiques diffusés selon communication locale Lettre adressée à tous les maires le 24 juin.	0475668434 am-ardeche@wanadoo.fr
ARDENNES - 08	463	Courrier envoyé à tous les adhérents pour recenser toutes les difficultés rencontrées suite aux conséquences de la baisse des dotations. Envoi de la motion AMF. Rdv des maires devant la Préfecture le 18/09/2015.	0324590445 amda@maires08.fr
AUBE - 10	433	Le 19 septembre, les élus de Troyes iront à la rencontre de la population sur le marché et seront présents à l'hôtel de ville l'après-midi dans le cadre de la journée du patrimoine.	0325739088 contact@amf10.asso.fr
AVEYRON - 12	304	Enquête sur les conséquences de la baisse des dotations. Mail envoyé à tous les maires et présidents d'EPCI (22/07). Après l'AGE, rencontre avec les citoyens qui auront été mobilisés dans le cadre d'un document envoyé à chaque commune. Fermeture des mairies au public le vendredi 18 septembre. Réalisation d'un modèle de pétition écrite.	0565786088 adm12@wanadoo.fr
BOUCHES DU RHÔNE - 13	119	Ont écrit au Premier Ministre, au Président de la République. Renvoi de la motion AMF	0413312359 union.des.maires@cg13.fr

		<p>9/7 : courrier aux maires sur les actions à mettre en œuvre</p> <p>Courrier aux maires le 6/8 accompagné d'un questionnaire sur les actions mises en œuvre le 19 septembre</p> <p>Réalisation d'un visuel générique identique pour toutes les communes.</p>	
CALVADOS - 14	705	<p>Site internet : lien avec le site dédié de l'AMF et info dans la lettre électronique de l'AD</p>	<p>0231155510 uamc-14@wanadoo.fr</p>
CANTAL - 15	260	<p>Renvoi de la motion de l'AMF contre la baisse des dotations afin que les communes délibèrent. Il est prévu d'inviter les maires et « forces vives économiques » du département le 19 septembre.</p> <p>Mise à disposition des administrés dans les mairies d'un registre de doléances</p>	<p>0471462015 amf15@cg15.fr</p>
CHARENTE - 16	404	<p>Deux options proposées aux maires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception des administrés par les maires en mairie le 19/9 de 10 à 12h</li> <li>- ou réunion des maires munis de leur écharpe le 19/9 à 10h00 devant la préfecture d'Angoulême, la sous-préfecture de Cognac et la sous-préfecture de Confolens</li> </ul> <p>Remise par le PAD au Préfet de la motion de l'AMF pour les baisses de dotations.</p>	<p>0545655321 contact@adm16.com</p>
CHARENTE MARITIME- 17	472	<p>Réception par les maires des administrés en mairie le 19/9 (entre 10h et 12h – avec communication en amont par journaux municipaux, affichage ou réseaux sociaux)</p> <p>Rencontre des élus, pour ceux qui le souhaitent, ou leurs adjoints, en cas d'empêchement, devant la préfecture de La Rochelle, le 19 septembre à partir de 10h et remise de la motion de soutien à l'action de l'AMF à la Préfète par le Président de l'AD, les vice-président ainsi que le Président départemental de l'AMRF.</p>	<p>0546317090 amf17@maires17.asso.fr</p>
CHER - 18	290	<p>Communiqué commun régional des PAD de la région Centre.:</p> <p>Remise à l'AN le 30 juin aux députés d'une pétition. Motions envoyées dans toutes les communes</p> <p>Publication sur le site des infos de l'AMF</p>	<p>0248278086 association.maires@cg18.fr</p>
CORRÈZE - 19	286	<p>Courrier aux 3 400 élus municipaux pour les sensibiliser à la journée du 19/09</p> <p>Lettre mensuelle. Rassemblement des maires devant la préfecture de Tulle le 19/9 à 11h</p>	<p>0555937445 maires19@correze.fr</p>
CORSE DU SUD – 20 A	124	<p>Transfert du dossier de l'AMF aux élus.</p>	<p>0495213271 association.maires2a@gmail.com</p>
CÔTE D'OR - 21	706	<p>Enquête auprès des adhérents sur l'évolution de leur capacité financière. Résultats remis au Préfet le 9 juillet avec Bureau Exécutif de l'AD.</p> <p>Réalisation d'un film sur les services apportés par les communes à la population (novembre 2014).</p>	<p>0380747015 contact@amf21.fr</p>

		Les maires qui le souhaitent sont invités à organiser le 19 après-midi une rencontre avec leurs concitoyens dans le cadre des journées du patrimoine ou dans les mairies ouvertes exceptionnellement ce jour.	
COTES D'ARMOR – 22	373	Réalisation de deux tracts pour la journée du 19 septembre.	0296012340 amf22@orange.fr
CREUSE - 23	260	Pétition diffusée à l'ensemble de la population via les élus. Regroupement des signatures avant le 19/09. Les appels à signature se feront également sur le marché de Guéret avant le 19/09 Rassemblement des élus, ceints de leur écharpe le 19/09	0555514706 asso.maires23@orange.fr
DORDOGNE - 24	557	Opération mairies mortes le 18 septembre. Manifestation des maires devant la préfecture le 19 septembre.	0553028732 contact@udm24.fr
EURE - 27	675	Rencontre des maires devant la préfecture le 18 septembre. Appel à mobilisation des maires pour rencontrer les citoyens le 19 septembre.	0232395899 umee@wanadoo.fr
EURE ET LOIR - 28	401	Remise au Préfet le 18/9 à 18h30 des délibérations prises par les conseils municipaux contre les baisses de dotations.	0237285858 am28@orange.fr
FINISTÈRE - 29	283	Appel à mobilisation mis à la une sur le site de l'AD avec un texte explicatif à destination du grand public.	0298338870 amf29@wanadoo.fr
GARD – 30	353	Journée de fermeture des mairies le 18/09 (35 fermetures au 02/09). Rassemblement des maires du Gard avec les adjoints et Conseillers municipaux le 18/9 à 11h30 et réception d'une délégation par le Préfet.	0466644062 amg30@wanadoo.fr
HAUTE-GARONNE- 31	589	Publication d'une page dans « La Dépêche », adressée à tous les maires pour qu'ils diffusent cette page dans les boîtes aux lettres des habitants.	0534455520 info@amf31.asso.fr
GERS - 32	463	Le 19 septembre, membres du CA et maires conviés à 11h à Auch pour remettre les manifestes au préfet	0562674385 contactadm32.fr
GIRONDE - 33		Rencontre des maires devant la préfecture le 19 septembre à 10 H 30.	
INDRE - 36	247	Assemblée générale des maires le 18 septembre.	0254083697 am.indre@orange.fr
INDRE ET LOIRE - 37	277	Regroupement le 18 septembre devant la préfecture. Mobilisation souhaitée de 2.000 élus avec slogan « villes et villages morts ». Avant la manifestation rencontre envisagée du bureau avec représentants organismes professionnels du BTP et des maires. Mairies et services communaux fermés le 18 septembre.	0247333700 amil@wanadoo.fr
LOIRE - 42	327	Affichage du manifeste sur l'AD. Relais des informations de l'AMF sur la journée du 19/09. Rencontre le 21 septembre de tous les maires du département et de M.Baroin.	0477963909 amf42@orange.fr

HAUTE LOIRE - 43	260	AG extraordinaire le 19 septembre de 10 H 00 à 12 H 00.	0471074198 assodesmaires43@orange.fr
LOIRE ATLANTIQUE-44	221	Courrier d'information à tous les maires envoyé le 3 septembre pour les sensibiliser sur la journée du 19 septembre.	0240352288 contact@maires44.fr
LOIRET - 45	334	Diffusion du film réalisé par l'AD 35 et les stickers « J'aime ma commune » ont été adressés à tous les conseillers municipaux et communautaires Document consacré aux nombreuses tâches accomplies au quotidien par les élus locaux pour les concitoyens. Incitation à réunir les maires et administrés le 19/09.	0238544546 am.loiret@aml45.asso.fr
LOT - 46	340	Invitation par courrier à organiser un Conseil municipal extraordinaire le 19/9	0565404726 elus.lot@wanadoo.fr
LOT ET GARONNE - 47	319	Organisation de conseils municipaux dans chaque commune le 19/09 avec accueil de la population	0553694720 adm47@agen.fr
LOZÈRE- 48	185	Relais des informations de l'AMF sur la journée du 19/09 en insistant sur l'appel à mobilisation	0466656008 adm48@wanadoo.fr
MANCHE - 50	601	Rassemblement le 19/9 devant préfecture à 10h30 avec remise d'une motion par le CA à la Préfète. Tous les élus ont été conviés ceints de leurs écharpes tricolores. Il est laissé liberté aux élus d'organiser dans leur mairie une rencontre avec les citoyens le même jour.	0233059684 maryvonne.bentaarit@manche.fr
MARNE - 51	620	Rencontre des élus et de la population le 19 septembre dans toutes les communes.	0326695959 association@maires51.fr
HAUTE MARNE - 52	437	Relais sur le site de l'AD des informations de l'AMF sur la journée du 19/09	0325350200 amf52@maires52.asso.fr
MEUSE - 55	500	Appel à mobilisation des maires le 19 septembre.	0329845105 admm55@orange.fr
OISE - 60	693	Manifestation devant la préfecture le 19 septembre et projet de manifestation par arrondissement.	0344451551 umo60@orange.fr
ORNE - 61	495	Rencontre des maires au conseil départemental le 19 septembre à 11 heures. Apposition d'une affiche devant le conseil départemental.	0233263301 asso.maires.orne@wanadoo.fr
PAS DE CALAIS - 62	895	Le 12 septembre, lors de l'AG, en présence de F. BAROIN un moment solennel en l'honneur des communes sera organisé. Tous les élus seront avec leur écharpe en présence de la presse et photo prise avec les 300 élus présents. 11h15 point presse avec le PAD et le Pdt de l'AMF.	0321710181 am.62@wanadoo.fr
PYRÉNÉES ATLANTIQUES - 64	547	Adoption d'un plan départemental de mobilisation : Diffusion d'outils de communication, visibilité de cette action lors du 7 septembre « Journée des maires » 200 élus prévus et	0559821893 contact@adm-64.fr

		rassemblement devant la préfecture le 19 septembre Motion adoptée à l'unanimité du CA.	
PYRÉNÉES ORIENTALES - 66	226	Ils ont prévu des outils communication pédagogiques pour les communes. Des brochures sont faites avec la Fédération des Travaux Publics.	0468858960 contact@amf66.fr
BAS RHIN - 67	527	La mobilisation des maires débutera lors de la journée des maires le 11 septembre	0369207425 assoc.maires67@wanadoo.fr
HAUT RHIN - 68	377	Appel à rencontre des maires devant la préfecture le 19/09 à 11h30	0389417596 amhr@calixo.net
RHÔNE - 69	287	Opération mairies fermées dans la semaine du 14 septembre.	0478150330 contact@amf69.fr
HAUTE SAÔNE -70	545	Envoi d'un tract informatif à destination des citoyens distribué par les maires	0384971197 a.m.f70@wanadoo.fr
SAÔNE ET LOIRE - 71	572	Mobilisation pour la journée du 19 : appel à un rassemblement le 19/9 à 11h devant la préfecture de Macon.	0385381059 asso.maires.71@wanadoo.fr
SEINE MARITIME - 76	745	Lettre électronique aux élus pour les inviter à ouvrir leur mairie de 10h à 12h le 19/9.	0235631471 adm76@wanadoo.fr
SEINE ET MARNE - 77	513	Envoi de tracts invitant à se mobiliser le 19/09	0164399033 umsm@wanadoo.fr
YVELINES - 78	262	Appel à manifester devant la préfecture le 19 septembre.	0139502989 umy@orange.fr
SOMME - 80	782	Jeudi 17/09 : conférence de presse à 11h Vendredi 18/09 : mobilisation des élus à partir de 14h30 en centre-ville d'Amiens et remise d'un manifeste à Mme la préfète Samedi 19/09 : ouverture des mairies de 10h à 12h pour accueillir les administrés et faire signer les pétitions. Apposition d'un crêpe noir sur les panneaux d'entrées de ville toute la semaine 38	0322893686 contact@maires80.org
TARN - 81	323	Des mails ont été adressés à toutes les communes et mis sur la porte de l'AD. Rendez-vous le 19/9 devant les locaux de l'AD (Conseil Départemental) puis marche jusqu'à la préfecture de Montauban	0563601630 contact@maires81.asso.fr
VAR - 83	153	Rencontre du Président et du CA de l'AD avec les citoyens à la sous-préfecture de Draguignan le 19 septembre de 10 H 00 à 12 H 00.	0498105230 maires.var@wanadoo.fr
VENDÉE - 85	282	Défilé des maires en écharpe dans les rues de la Roche/Yon puis devant la préfecture le 19/09.	0253330139 asso.maires@cdg85.fr
VOSGES - 88	514	Appel à la mobilisation de tous les adhérents le 19/09. Remise au préfet ce jour-là des motions votées par les adhérents.	0329298830 aferretti@vosges.fr
TERRITOIRE DE BELFORT -90	102	Organisation d'une rencontre entre les élus et les habitants à la Mairie le 19/09.	0384576570 president@maires90.asso.fr

ESSONNE - 91	196	Rassemblement des maires devant la préfecture le 19 septembre	0169911893 ume@ume.asso.fr
HAUTS DE SEINE - 92	36	Défilés de l'Hôtel de Ville des mairies vers une place du Centre-ville prévus le 19/09. Remise d'un communiqué de presse au préfet.	0147293694 cvacherchahed@cg92.fr
VAL D'OISE - 95	185	Rassemblement des élus le 19/09 à 10h devant la préfecture Délégation d'élus reçue par le préfet. L'ensemble des représentants des forces économiques du département alerté et invité	0130326491 secretariat@uniondesmairesduvaldoise.fr
MARTINIQUE - 972	34	Réunion exceptionnelle des maires le 16/09 et conférence de presse Envoi de plaquettes dans les mairies	0596715652 assomairesmartinique@wanadoo.fr